







Déclaration commune aux organisations syndicales élues au CSA (anciennement CTA)

Madame la rectrice,

L'ensemble des organisations syndicales représentées au CSA a décidé de ne pas siéger ce jour pour deux raisons : la préparation de rentrée 2023 et le projet de réforme des retraites.

Rien dans la préparation de rentrée n'est de bon augure, que ce soient les annonces de la réforme des lycées professionnels, les projets de suppression de la technologie en 6e au profit d'heures de soutien en maths et français effectuées par des PE ou les suppressions de postes! Dans notre académie, les 64 postes en moins dans le second degré constituent une nouvelle saignée dans la droite ligne de ce que subissent élèves et collègues depuis 5 ans ; mais en plus, l'an prochain, le premier degré perdra 52 postes. C'est une fois de plus ignorer totalement les problématiques d'échec scolaire et d'inégalités sociales, ignorer que la France est l'un des pays où le taux d'encadrement des élèves est le plus faible, ignorer que dans toutes les études internationales, la France perd d'année en année quelques places et se trouve d'ores et déjà en queue de peloton des pays de l'OCDE. Vouloir à tout prix faire des économies dans le domaine de l'Éducation , c'est mettre en péril l'avenir d'un pays car l'éducation n'est pas un coût, c'est un investissement.

La réforme des retraites quant à elle, si elle est adoptée en l'état, va frapper de plein fouet l'ensemble des personnels de l'éducation. La dégradation des conditions de travail, les sureffectifs, les réformes incessantes augmentent la pénibilité au travail, particulièrement en fin de carrière. Les personnels de l'éducation, dont les salaires sont maintenus à des niveaux très insuffisants, en particulier les AED, AESH ou agent pes de catégorie C, vont devoir travailler plus longtemps et voir leurs pensions déjà trop faibles une nouvelle fois amputées. Le report de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation renforcent également les inégalités, notamment femmes-hommes : dans notre secteur, composé à 73% de femmes, les effets de décote et les inégalités de pensions seront encore aggravés. Porter plus rapidement à 43 ans la durée de cotisation nécessaire pénalisera les personnels de l'enseignement qui font partie des professions ayant commencé à cotiser tardivement en raison de la qualification exigée pour les concours de recrutement.

L'état actuel du système de retraites par répartition ne justifie pas cette réforme. Dans la foulée de l'appel des organisations interprofessionnelles, nos organisations, représentant les personnels du secteur de l'éducation, appellent les personnels à une première journée de grève et de manifestations le 19 janvier, pour nos retraites mais aussi nos salaires et nos conditions de travail.

Contact: Nathalie FAIVRE (06 37 93 85 12)